



## CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

### GENRE ET GOUVERNANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

**DATE : 4, 5 et 6 mai 2011**

**LIEU : Université de Yaoundé I et Université de Yaoundé II – CAMEROUN**

#### **Appel à contribution**

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à l'occasion des activités marquant le cinquantième anniversaire de cette institution, organise en partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, les Universités de Yaoundé I et II, un Colloque international sur le thème : Genre et Gouvernance en Afrique Subsaharienne : état des lieux et perspectives.

- *Collecte des propositions de communication<sup>1</sup> (1 page, interligne simple, police 12, Time new roman) : 15 mars 2011 au plus tard*
- *Sélection et publication des contributions retenues : 25 mars 2011 au plus tard*
- *Collecte des communications entièrement rédigées : 25 avril 2011 au plus tard*

Le présent appel à communication se propose d'offrir un espace scientifique transversal de réflexion et d'action stratégique visant à fixer, sinon à améliorer les cadres nationaux de mise en œuvre de la gouvernance genre dans les politiques, les programmes et les projets de développement. Autrement dit, quelle contribution scientifique, active et élaborée en termes d'outils d'appropriation et de transformation, d'indicateurs de mesure des changements, et de réalisation d'une gouvernance sensible au genre ? Ceci passe par l'état des lieux de la gouvernance dans une perspective genre réunissant des contributions des universitaires, des praticiens, des experts et de la société civile sensible au genre, avec des expériences-pays duplicables. Un accent sera mis sur les perspectives pratiques, concrètes de transformation, de changement des paradigmes et des pesanteurs à l'approche intégrée du genre dans les politiques nationales de gouvernance.

#### **Argumentaire**

---

<sup>1</sup> - Accompagner le résumé de la communication d'un CV synthétisé.

Au regard de certaines conclusions mitigées sur l'histoire du statut de la femme dans le monde et en Afrique plus spécifiquement, il serait impérieux de renforcer les mécanismes et stratégies visant à faire de la femme africaine une véritable actrice du changement et du développement structurel, socio-politique et économique pendant cette « *décennie africaine du genre* » que lui dédie l'Union africaine.

C'est tout l'enjeu réflexif et interactif de cette thématique que l'AUF et ses partenaires placent au cœur des activités marquant le jubilé de son existence. Ce Cinquantième anniversaire de l'Agence donne l'occasion de réunir autour d'une même table les théoriciens, les experts et les acteurs de la gouvernance dans tous ses aspects sensibles au genre.

En effet, si la ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) paraît acquise en Afrique subsaharienne, il se pose encore la question fondamentale de sa mise en œuvre. Cet instrument essentiel à la réalisation d'une gouvernance sensible au genre incorpore certes des principes que l'on retrouve dans toutes les cultures africaines.

Son appropriation passe par conséquent par le questionnement et l'interprétation des cultures. Le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Protocole de Maputo,) ratifié en 2003 en est un vecteur certain. Dans ce domaine, bien que notables, les avancées demeurent lentes. Car si ce projet de société est aujourd'hui universellement consacré à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la réalité reste diversement vécue par les peuples africains, et notamment ceux d'Afrique Subsaharienne.

Au lendemain de leur accession à l'indépendance, les États d'Afrique subsaharienne ont marqué leur intérêt pour la réalisation des droits de la personne sans discrimination et en toute égalité. La consécration constitutionnelle de cette valeur fondamentale et universelle en est la preuve la plus éloquente. Mais la priorité accordée par les gouvernants au développement politique, social, juridique et économique, et à la construction de l'unité nationale a conduit à la mise en veilleuse des droits proclamés. A première vue, les mutations politiques amorcées en Afrique au début des années 1990 et le surenchérissement consécutif de la question des droits de l'homme, autorisent à penser que s'opère comme un renouveau de la protection des droits de l'homme en général, et à travers celui-ci, la promotion d'une gouvernance effectivement démocratique. La question mérite en tout état de cause un examen approfondi.

Pour deux raisons au moins et contrairement à une idée reçue, le régionalisme en matière des droits humains et en lien avec le concept de gouvernance constitue un moyen d'uniformisation et d'universalisation.

D'une part en effet, les instruments juridiques régionaux de protection de droits de l'homme en général et de la femme en particulier s'attachent à adapter les valeurs universellement ou internationalement consacrées ou proclamées aux spécificités locales. *La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 28 juin 1981* comporte aussi bien que *la Convention européenne des droits de l'homme du 04 novembre 1950* et *la convention interaméricaine des droits de l'homme du 22 novembre 1969*, des dispositions générales sur la gouvernance relativement au genre. Ces prescriptions générales apparaissent de façon transversale aussi bien dans les dispositions catégorielles de la CEDEF que dans celles plus globales du Protocole de Maputo.

D'autre part, les Etats qui ont ratifiés ces instruments s'engagent à planifier et à entreprendre une série de mesures pour combattre la discrimination à tous les niveaux de la société, notamment par l'institutionnalisation de l'approche intégrée de l'égalité de genre dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.

En l'état actuel de la question, la gouvernance « institutionnelle » selon l'approche genre n'est pas établie au même niveau et selon la même vitesse partout en Afrique Subsaharienne. Elle est à construire dans certains pays et à consolider dans d'autres, qui présentent des avancées remarquables et produisent des expériences susceptibles d'être dupliquées ailleurs.

### **Axes de la réflexion**

Pour orienter la réflexion sur la part contributive de l'aire géoculturelle de ce colloque international, les thématiques suivantes sont retenues :

- *Cadrage des enjeux et défis du concept genre en rapport avec la problématique de la gouvernance*
- *Aires culturelles subsahariennes et socio-anthropologie de la lutte contre l'inégalité de genre*
- *Outils pertinents d'appropriation et d'intégration du genre dans les politiques de gouvernance en Afrique subsaharienne*
- *Plaidoyer genre sensible comme instrument de gouvernance en Afrique subsaharienne*
- *Contribution du genre dans l'amélioration du climat des affaires en Afrique subsaharienne*
- *Indicateurs de mesure des avancées des politiques nationales genre en rapport avec la gouvernance*

### **Orientations méthodologiques**

**Pour orienter l'analyse, les contributeurs doivent :**

- *Relever l'incidence socio-anthropologique des mentalités sur l'effectivité de la promotion de la gouvernance sensible au genre*
- *Mettre en évidence les prédispositions et particularités socio-culturelles et politiques de certains Etats dans la réalisation des objectifs de gouvernance sensible au genre*
- *Souligner l'importance du régionalisme dans l'universalisation de la promotion du genre dans la gouvernance*
- *Identifier et analyser les institutions internes, régionales et sous régionales de promotion de la gouvernance sensible au genre en Afrique subsaharienne*

## Résultats attendus

A l'issue du colloque :

- *des expériences-pays d'institutionnalisation de l'approche genre dans les politiques nationales de gouvernance en Afrique subsaharienne sont connues et adoptées comme modèles de référence*
- *des mécanismes pertinents d'observation, de mesure et de suivi des avancées réalisées dans l'approche intégrée genre et gouvernance sont identifiés et le processus de leur mise en œuvre déclenché*
- *des cadres et outils d'intégration de l'approche genre dans les textes de lois, les budgets nationaux, les programmes et projets de développement sont définis et proposés au Etats*

**NB :** Les résumés des contributions doivent être envoyés par fichier attaché à l'adresse suivante : [gouvernance-genre@cm.refer.org](mailto:gouvernance-genre@cm.refer.org)

**Pour le Comité Scientifique**  
**Justine DIFFO TCHUNKAM**  
**Faculté des Sciences Juridiques et Politiques**  
**Université de Yaoundé II – SOA**

